Note n° p.

Le Directeur de l'institution, (Date, nom et signature).

NOTE DE FRAIS RECAPITULATIVE

Identification de l'institution : Nom : Adresse : Tél. : Numéro d'agrément : Numéro d'enregistrement :					Identification régional : N° : Nom : Adresse :	de la mutualité ou office ré	gional ou Centre médical		
Forme juridique de l'institution : Adresse du siège : Numéro du registre de commerce :									
Si le gérant de l'institution l'exploite en son nom personnel : Nom et prénom de l'exploitant : Résidence principale : Numéro du registre de commerce :									
Note récapitulative n° du établie le									
Numéro de la note Nom et préno individuelle du bénéficiai	om N° d'insc re	ription	Nombre de jours	A cha	rge O.A.	A charge patient	Total		
			Total général pour l'O.A. :						
A payer au compte : avec la référence :			Vignette de concordance						
Je certifie que les frais indiqués ci-avant sont exacts et qu'un double de la note individuelle a été remis au bénéficiaire.									

Le Fonctionnaire dirigeant,

F. PRAET

NOTE DE FRAIS INDIVIDUELLE

Le Président,

D. SAUER

Note n°

Identification de l'institution : Nom : Adresse : Numéro d'agrément : Numéro d'enregistrement :		Identification du bénéficiaire : Nom : Prénom : Adresse : Numéro d'inscription O.A. : Qualité : Identification du titulaire : Nom : Prénom : Adresse : Numéro d'inscription O.A. :				
Identification Mutualité ou Office régional ou Ce N° : Nom : Adresse :	entre Médical régional :					
- Date de l'accord du médecin-conseil ou du	ı Collège national des m	édecins-conseil :				
- Periode(s) d'absence qui ne donne(nt) pas	droit au paiement de l'i	ntervention :				
du au						
du au						
du au						
du au						
- Référence						
1 ^{er} mod. 760	Dernier mod. 760	Mod. 761				
Institution	Institution	Institutio	Institution			
O.A	O.A	O.A				
Nature des frais :	Nombre de jours	A charge O.A.	A charge patient			
- Interventions pour soins et assistance dans les actes de la vie journalière						
Catégorie Du Au						
- Frais d'hébergement - Suppléments éventuels (à détailler)						
	_					
TOTAUX:		BEF	BEF			
Vu pour être annexé au Règlement du 16 n santé en matière d'assurance obligatoire soins d	novembre 1998 modifiant de santé et indemnités.	l'arrêté royal du 24 décembre 1963	l			